



## La Jacques DEBUSNE « BOUCLE DE LA MARNE »

**Dimanche 21 Janvier 2024**

- Le départ s'effectuera à 13h au 20 rue du Barrage à CRETEIL en empruntant le bras du chapitre jusqu'à l'embranchement de la Marne. C'est le point de rendez-vous avec la protection civile (voir parcours). A 13h30 la protection civile assurera la sécurité au moyen des trois bateaux moteur. Chaque équipage de la protection civile comprendra un pilote et deux nageurs sauveteurs (les différentes actions de la protection civile sont décrites ci-dessous)
  - Les 3 bateaux accompagneront le convoi du point de départ jusqu'à l'écluse de Saint Maur des Fossés (en passant par l'écluse de Créteil). 1 bateau fera alors demi-tour pour se rendre à l'aval du barrage de Joinville. Au moment où les kayaks devront franchir le barrage, nous aurons ainsi les deux côtés du barrage sécurisés. Une fois que la plupart des kayakistes aura mis pied à terre au barrage, le second bateau pourra faire le tour et faire la jonction avec le premier en aval du barrage. Le dernier bateau fera de même une fois l'ensemble des kayaks transférés.
- Franchissement **groupé** des écluses de Créteil à partir de 13h30 puis de Saint-Maur des fosses suivant les directives de VNF avec qui nous serons en contact
- Traversée du tunnel de Joinville et tour de l'île Fanac par la gauche suivant les directives de VNF avec qui nous serons en contact. Les adhérents du club de Joinville eau vive pourront débarquer au ponton de leur club point 5 du plan
- Après ce tour, naviguer **impérativement** rive droite et débarquer **obligatoirement** au ponton à droite en amont du barrage de Joinville



**Danger : très fort rappel**

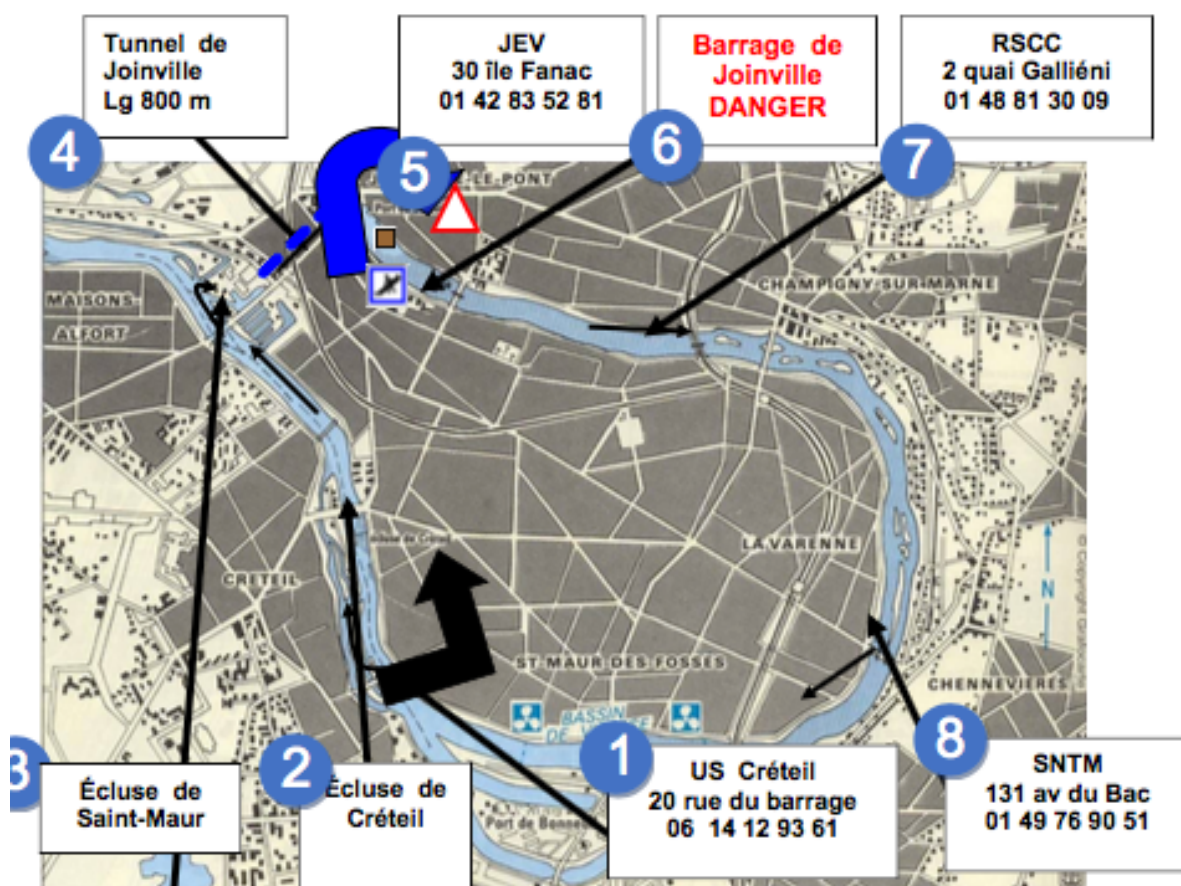


- Le retour du barrage au club de Créteil s'effectue sans arrêt, sauf pour les adhérents du club RSC Champigny et St ceux de la SMTM qui pourront débarquer au niveau de leur ponton de club ( points 7 et 8 du plan respectivement)
- L'arrivée à Créteil est prévue vers **16h15/16h45**.

### Au niveau de la sécurité

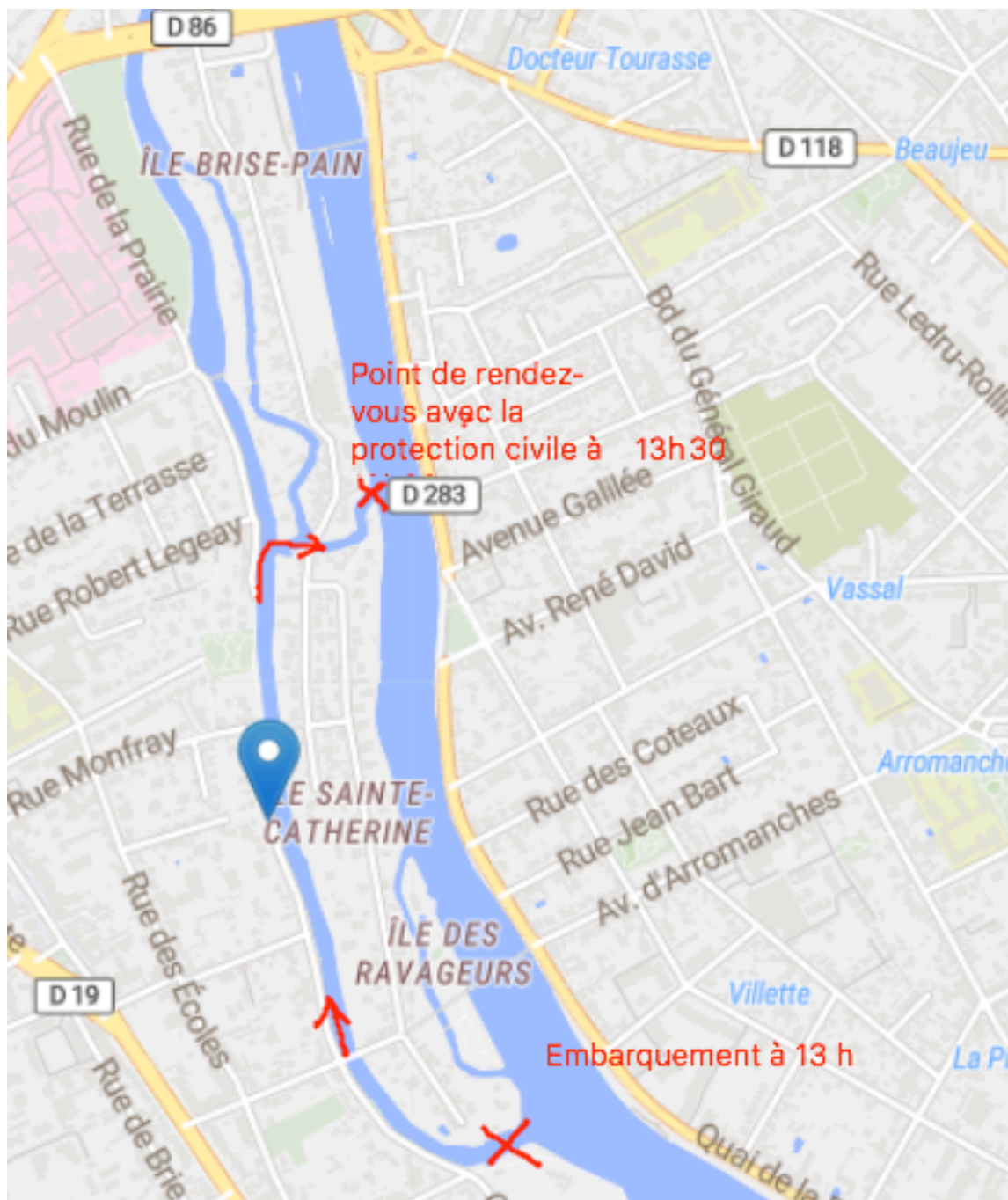
- Un responsable par club devra être désigné, il sera l'unique **réfèrent du groupe** pour le respect des consignes et la sécurité. **Il sera tenu d'assister au briefing de départ (12h15 sur la base nautique)** . Il devra vérifier que tous les membres du groupe soient licenciés ou qu'ils soient détenteurs d'une licence Temporaire.
- Comme pour tous les regroupements de la Ligue, **chaque club reste responsable** de la sécurité des participants de son club, et est tenu de respecter le dernier arrêté préfectoral de navigation en vigueur. Il est le garant du suivi des recommandations sanitaires qui pourront être promulguées en fonction de la situation sanitaire du moment.

## • Plan de situation de la boucle de la Marne



**Le Point de rendez-vous avec la protection civile de 13h30 est fixé à la**

**Confluence du petit bras de Créteil et du bras principal de la Marne en amont de l'écluse de Créteil**



## Description du Parcours

Actions point 1 : Lieu 20 rue du barrage Créteil

12h15-12h30 les responsables au minimum de chaque club assistent à la réunion où les règles de sécurité collective et individuelle sont rappelées.

13h05 Le responsable sécurité du club de Créteil appelle VNF pour les avertir qu'à partir de 13h30 les participants seront prêts à franchir l'écluse de Créteil selon leur directive

13h-13h 20 embarquement au niveau des deux pontons clubs situés au 20 rue du barrage Créteil.

13h30 point de rendez-vous avec la protection civile qui assurera la sécurité nautique tout au long du Parcours nautique. Au départ les trois bateaux de la sécurité civile encadrent l'ensemble des participants.

13h30 Nouvelle communication avec VNF pour leur indiquer que nous sommes en attente de leur autorisation pour franchir l'écluse de Créteil.

#### Point 2 : Franchissement de l'écluse de Créteil

13h30 13h50. Selon les directives du responsable VNF l'écluse est franchie, le groupe va rejoindre l'écluse de Saint Maur

#### Point 3 et 4 : En amont de l'écluse de Saint Maur et du tunnel de Joinville

Regroupement coté berge gauche des participants. Attente des directives de VNF pour franchir l'écluse de Saint Maur et à la suite le tunnel de Joinville.

Un des bateaux de la protection civile fait demi-tour pour aller se positionner en aval du barrage de Joinville dans le but d'attendre les premiers des participants qui réembarqueront après le portage pour contourner le barrage de Joinville. Les deux autres bateaux de la protection civile continuent d'assurer l'ensemble du convoi

#### Point 5 : à la sortie du tunnel de Joinville.

5-1 Pour les plus véloces contournement de l'île de Fanac par la gauche puis navigation jusqu'au ponton à droite en amont du barrage de Joinville pour un débarquement obligatoire

5-2 Pour les moins véloces. Navigation jusqu'au ponton à droite en amont du barrage de Joinville, sans passer par le contournement de l'île de Fanac.

5-3 Les adhérents du club de Joinville peuvent terminer leur périple au niveau de leur club au 30 île de Fanac Joinville

#### Point 6 : Portage obligatoire des bateaux puis réembarquement.

Débarquement obligatoire sur le ponton en amont du barrage de Joinville, portage des bateaux jusqu'à la cale en aval du barrage de Joinville et réembarquement.

A ce stade la sécurité des kayakistes est assurée de part et d'autre du barrage de Joinville. Lorsqu'une majorité des pratiquants ont réembarqués en aval du barrage un des deux bateaux restants de la protection civile rebrousse chemin et s'en va rejoindre son collègue en aval du barrage.

Lorsque la très grande majorité des pratiquants ont débarqué le troisième bateau de la protection civile va rejoindre les deux autres bateaux en aval du barrage.

#### Point 7 : Ponton du club de Champigny

7-1. Les adhérents du club de Champigny peuvent terminer leur périple au niveau de leur club au 2 quai de Galliéni Champigny

7-2 Pour les autres participants maintien de la navigation en direction de Créteil

Les trois bateaux de la protection civile encadrent les pratiquants

Point 8 : Ponton du club de Saint Maur

8-1. Les adhérents du club de Saint Maur peuvent terminer leur périple au niveau de leur club au 131 avenue du Bac Saint Maur

8-2 Pour les autres participants maintien de la navigation en direction de Créteil

Point 1 :Arrivée au point de départ initial 20 rue du barrage Créteil

Fin de la prestation de la protection civile

Vin chaud offert aux participants sur le parvis du club de Créteil.

Le 14/10/2023



**US CRÉTEIL CANOE-KAYAK**  
20, Rue du Barrage  
94000 Créteil  
01.48.98.91.57  
uscreteilcanoekayak@gmail.com